

MAIRIE 01260 VALROMEY-SUR-SERAN

Le 08 juin 2023

217 rue Marcoz, 73000 Chambéry uincent.biays@orange.fr 06 80 01 82 51

ELABORATION DU PLU

Réunion n°23 - Réunion sur le règlement écrit - 08 juin 2023

SIRET 335 214 698 0007B APE 742A <u>Participants</u>: Mme GODET (Maire) - M REYNAUD - Mme BIDET - M LEJEUNE - Mme CHATRON - M BOLON - M CORBEL - M MARTINE - M FOURNEL - M JOLIVET (Agence 01)

Excusés: M BONJEAN - Mme GARIN

Le projet d'habitat partagé commence à prendre forme. M BOLLON à contacté le propriétaire du terrain qui semble prêt à discuter sur le sujet. En conclusion, le site proposé initialement en limite de Champagne est validé. Le projet doit à présent être affiné pour élaborer l'OAP. Mme GODET propose de conserver le potentiel de reconversion de la mairie déléguée de Vieu.

Le périmètre de la zone doit être vérifié car quelques secteurs agricoles ont été classés en zone N dans l'avant-projet de zonage.

A partir de l'inventaire réalisé : repérer sur les plans de zonage les bâtiments pour lesquels le changement de destination est autorisé.

Il faudra revoir les bordures des zones U. Dans l'avant-projet de zonage elles ont été délimitées au plus serré. Il parait souhaitable de donner un peu de marge pour permettre l'évolution du bâti existant.

VB présente le tableau des surfaces du PLU :

- 3,61 ha d'ENAF (Espaces Naturels Agricoles et Forestiers) ont été consommés pendant la période de référence (2012-2021) + 5,2 ha de surfaces non comptabilisées comme ENAF.
- le PLU en cours d'élaboration propose 1,7 ha d'ENAF + 3,6 ha non ENAF.
- en conclusion le PLU s'inscrit bien dans la trajectoire de la loi Climat (diviser par 2 le rythme de consommation des ENAF).

Faut-il prévoir un STECAL (secteur de taille et de capacité d'accueil limité) dans le secteur de l'observatoire de la Lèbe ? Dans l'affirmative, il faudra définir le projet (localisation, capacité d'accueil ...).

Prochaines réunions:

- Jeudi 29 juin à 14h : présentation avant-projet de PLU aux PPA à Chongnes

May